

COVID-19

## Point de situation

**Au 24 mars, 450 cas ont été confirmés en région Centre-Val de Loire. En Loir-et-Cher, 37 cas avérés, les cas les plus graves sont pris en charge au CHU de Tours.**

**Marchés alimentaires :** Les marchés ouverts seront fermés à partir du 24 mars. Il est possible d'accorder des dérogations dans le cas où l'on considère que le marché est indispensable à l'approvisionnement de proximité dans des conditions économiques raisonnables ou s'il s'agit d'une filière courte exclusivement alimentaire. Pour obtenir une dérogation, le maire doit saisir le préfet par courrier ou courriel : [pref-collectivites-locales@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-collectivites-locales@loir-et-cher.gouv.fr). Il convient de mentionner :

- l'organisation physique du marché dans le respect des mesures barrières ;
- les conditions de contrôle de ces mesures par la municipalité ;
- la liste nominative des exposants ainsi que leurs adresses. Il est rappelé que seuls seront autorisés à exposer les vendeurs de produits alimentaires locaux en circuit court.

Les points de vente réunissant au plus trois producteurs locaux, ne sont pas considérés comme des marchés et ne justifient donc pas d'une demande de dérogation. Cependant, ils doivent être dûment autorisés par les maires qui en informent les forces de police et de gendarmerie (heures d'ouverture et lieu du point de vente, identité des producteurs autorisés). Les mesures barrières doivent être strictement respectées et leur respect est placé sous la responsabilité du maire.

Pour l'heure, 7 demandes de dérogation ont été adressées au préfet de Loir-et-Cher. Les arrêtés seront pris ce jour au vu des dossiers complets et mis en ligne sur le site internet de la préfecture.

**La Poste :** 8 bureaux de poste prioritaires du département sont ouverts : Blois Bégon, Blois Château, Mer, Montrichard, Vendôme, Romorantin-Lanthenay, Lamotte-Beuvron, Vineuil.

Pour la distribution du courrier et des colis, de nouvelles mesures nationales concernant l'adaptation des organisations opérationnelles ont été prises :

- Maintien du service quotidien pour les services de lien social et les activités de portage de proximité, tels que portage de repas aux seniors, portage de médicaments et produits sanitaires nécessaires aux personnels soignants, qui seront assurés par des agents dédiés, y compris le samedi.
- Distribution cette semaine le jeudi et le vendredi. La semaine prochaine : mercredi, jeudi et vendredi.

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer et possédant un compte à La Banque Postale, il est possible d'organiser un dépannage financier par le facteur en appelant le 3631.

**Contrôles techniques :** les centres sont autorisés à poursuivre leur activité et à accueillir les particuliers et les professionnels pour effectuer les contrôles techniques des véhicules. Un délai de 3 mois supplémentaires est accordé pour réaliser le contrôle technique d'un véhicule léger.

**Accueil des enfants :** Depuis le début de la crise sanitaire, l'Education Nationale est fortement mobilisée pour accueillir les enfants du personnel soignant. L'ouverture des accueils pour les journées du mercredi, samedi et dimanche, est en préparation afin de permettre aux parents l'exercice de leur fonction, indispensable en cette période. 5 écoles pourraient être ouvertes.

**Cellule d'information du public :** Ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 18h, pour les questions relatives aux conséquences sur nos activités. Le numéro à contacter est le **02.54.81.56.65**.

Le numéro vert national pour s'informer sur le coronavirus est le : 0 800 130 000.